

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du quartier de Haut Magenta - Sakamoto

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan de situation

Le Schéma Directeur d'Assainissement, adopté par délibération du conseil municipal n° 2010/1247 du 14 décembre 2010, a fixé en priorité 2 (2016-2020) les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du quartier de Haut Magenta (opération n° 4.3). Son objectif est de raccorder 4150 équivalents habitants (EH) à terme en 2028. L'ensemble des effluents ainsi acheminé sera traité par la station d'épuration de Baie Sainte-Marie.

Les travaux comprennent en tranche ferme :

- la pose de 1600 mètres de réseau d'eaux usées sur la rue du 24 Septembre entre les rues Chapuis et du 5 Mai et sur la rue du 5 Mai jusqu'au réseau posé en 2018 en traversée du rond-point Magnier,
- la construction d'un poste de refoulement en partie basse du terrain Sakamoto,
- la réalisation de branchements pour les riverains,
- le confortement des berges d'une partie du Creek Napoué,
- le remplacement de 350 mètres de canalisations d'eau potable DN100 et DN500 sur la rue du 24 Septembre entre les rues Chapuis et du 5 Mai par des conduites en fonte ductile tel que préconisé lors de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP).

L'ensemble des ouvrages d'assainissement de cette opération est dimensionné pour permettre le raccordement en séparatif des eaux usées du futur lotissement Sakamoto.

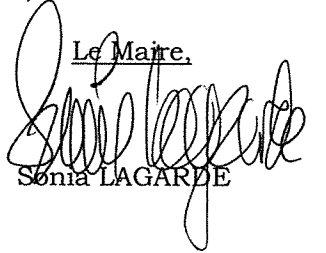
Les travaux de réfection définitive des chaussées et de signalisation horizontale sont intégrés dans une tranche conditionnelle.

Le montant estimatif des travaux est de 310.000.000 de F/CFP TTC tranche conditionnelle comprise, celle-ci s'élevant à 26.000.000 de F/CFP TTC. Il convient de lancer un appel d'offres ouvert en vue de conclure un marché public. Les travaux pourraient commencer mi 2020 pour une durée d'environ dix mois pour la tranche ferme et un mois pour la tranche conditionnelle.

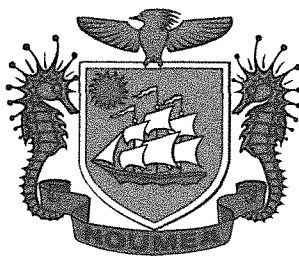
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du quartier de Haut Magenta - Sakamoto.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2019

Le Maire.

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

 1106
 Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 11.12.2019	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
	Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
	Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
DATE D'AFFICHAGE 11.12.2019	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Mireille LEVY
	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Hnadriane HNADRIANE
	Mme	Janine BAJON	Mme	Paule GARGON

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
			Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	40	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants (6 procurations)	:	46	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
			Mme	Jinezi Annie QAEZE		

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/1106

autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du quartier de Haut Magenta – Sakamoto

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée de la Commission Permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2010/1247 du 14 décembre 2010 approuvant le schéma directeur d'assainissement de la Ville,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/242 du 20 novembre 2019,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 29 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du quartier de Haut Magenta – Sakamoto.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre :

- la pose de 1600 mètres de réseau d'eaux usées sur la rue du 24 Septembre entre les rues Chapuis et du 5 Mai et sur la rue du 5 Mai jusqu'au réseau posé en 2018 en traversée du rond-point Magnier,
- la construction d'un poste de refoulement en partie basse du terrain Sakamoto,
- la réalisation de branchements pour les riverains,
- le confortement des berges d'une partie du Creek Napoué,
- le remplacement de 350 mètres de canalisations d'eau potable DN100 et DN500 sur la rue du 24 Septembre entre les rues Chapuis et du 5 Mai par des conduites en fonte ductile tel que préconisé lors de l'élaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP).

Une tranche conditionnelle intègre les travaux de réfection définitive des chaussées et de signalisation horizontale.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 310.000.000 de F/CFP TTC, dont 26.000.000 de F/CFP TTC en tranche conditionnelle, imputable au budget 2020 et 2021 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

Le Maire,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
AFFICHAGE	- 1

[Signature]
SOLANGE AGARDE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ou publié le 24 DEC. 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

[Signature]
Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.

